

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

AOT diverses sur Domaine Public Maritime (DPM) (hors mouillage organisé, concessions conchylicoles et concessions de plage)



Toute demande d'occupation d'une dépendance du domaine public soumise à autorisation au titre de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, située pour tout ou partie dans un site Natura 2000 et déposée à compter du 1er août 2010, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du site.

Ce formulaire est à remplir sous la responsabilité du porteur du projet.

Il fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable.

Ce formulaire permettra au service administratif instruisant le dossier de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

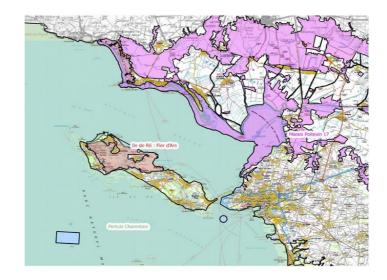
Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence.

Attention, si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation sera établi

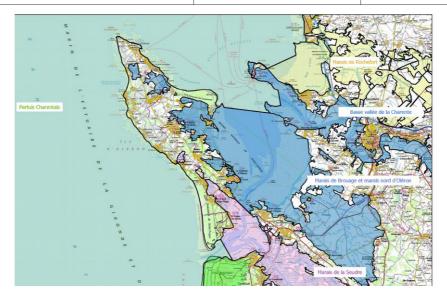
1 - Coordonnées du porteur de projet (Entreprise intervenant sur le DPM)

	Nom-Prénom:	
	Adesse:	
	Code postal:	Ville:
Гéléр	hone fixe :	Téléphone portable :
Courr	iel:	
2 - L	ocalisation des travaux	
Comr	mune:	
_ieu-d	dit:	Identifiant ouvrage:
joind	dre un plan de situation et un p	lan masse)
Coord	données GPS début de Travaux:	
	Lat :	Long :
Coord	données GPS fin de Travaux:	
	Lat :	Long :

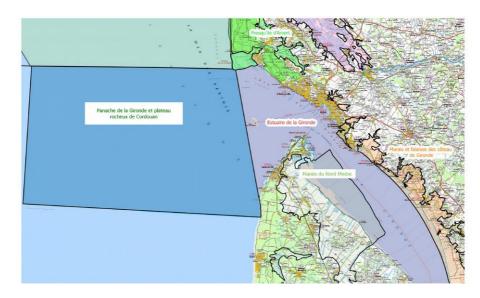
3 - Site Natura 2000 et Cartographie dans lequel le projet est situé:



Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Pertuis Charentais	Marin	
Marais Poitevin	Terrestre et marin	
lle de Ré : Fier d'Ars	Terrestre et marin	



Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Pertuis Charentais	Marin	
Marais de Rochefort	Terrestre et marin	
Basse vallée de la Charente	Terrestre et marin	
Marais de Brouage et marais nord d'Oléron	Terrestre et marin	
Marais de la Seudre	Terrestre et marin	



Liste des sites Natura 2000				
Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés		
Presqu'île d'Arvert	Terrestre et marin			
Marais et falaises des coteaux de Gironde	Terrestre et marin			
Estuaire de la Gironde	Terrestre et marin			
Marais du Nord Médoc	Terrestre et marin			
Panache de la Gironde et plateau rocheux de cordouan	Marin			

4 - Présentation du projet (usage et fonctionnement général envisagé)

- Périodes et horaires, fréquentation :
- Organisation des accès (itinéraire, parking, cheminement piéton,...) :
- Nature des installations prévues :
- Matériel utilisé :
- Dimensions zone de travaux (Longueur, largeur, surface,...) :
- Gestion des déchets :
- Modalités d'installation :

Il est donné dans les documents annexes, les plans de situation, de masse et d'ouvrage.
6- Exposé argumenté identifiant et démontrant l'absence d'incidences du projet
Les effets potentiels doivent être étudiés pour vérifier l'absence d'incidences du projet sur les habitats naturels et les espèces (risque de piétinement ou détérioration des habitats naturels, risque de dérangement de la faune, incidence sur la flore, impact sur l'écoulement des eaux marines et douces ou sur la qualité sanitaire des eaux, risques de pollution même accidentelle).
L'exposé doit rappeler l'ensemble des précautions prises pour ne pas affecter le site.
<u>- Conclusion</u> :
Il est de la <u>responsabilité du porteur de projet</u> de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet (Rayer le libellé ne correspondant pas à votre conclusion)
Soit : L'exposé permet de conclure à l'absence de susceptibilité d'incidences sur l'état de conservation du site, <i>l'évaluation est terminée.</i>
ou
Soit: L'exposé ne permet pas de conclure à l'absence de susceptibilité d'incidences, une étude complète d'évaluation d'incidence Natura 2000, doit être réalisée selon les indications formulées dans le guide méthodologique destiné aux porteurs de demande d'autorisation occupation du Domaine Public Maritime.
Fait à le le
Signature

5 - Description des travaux: (mode opératoire des travaux)